

Zeitschrift: Wissen und Leben
Herausgeber: Neue Helvetische Gesellschaft
Band: 5 (1909-1910)

Artikel: Die schweizerische Nation
Autor: Oechsli, Wilhelm / Borel, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-750934>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIE SCHWEIZERISCHE NATION

VII.

NOCH EINE ANTWORT AN HERRN BLOCHER

Ich war bisher des naiven Glaubens, dass es nicht nur eine Schweiz, sondern auch ein Schweizervolk gebe, das zwar verschiedene Sprachen spreche, aber durch Jahrhunderte gemeinsam erlebter Geschichte, durch die Liebe zum gemeinsamen schönen Vaterlande und seinen freien Institutionen sich als eine Einheit fühle, ein lebendiges Ganzes sei. Ich hielt es sogar für einen eigentümlichen Vorzug meines Volkes, dass es der Welt an einem konkreten Beispiel zu zeigen berufen sei, wie der Rassenhass so wenig eine Naturnotwendigkeit ist, als der Religionshass, wie entgegengesetzte Sprachstämme sich auf dem Boden der Freiheit und der gegenseitigen Achtung ihrer Eigenart zusammenfinden und als Brüder aufs engste verbunden miteinander haushalten können. Ich glaubte, die Anziehungskraft des Schweizertums, welche 1798 bei der Auflösung der alten Eidgenossenschaft die Untertanen der „Landfogti“ in Lugano und Mendrisio bewog, die Versuchungen der Cisalpinier zurückzuweisen, welche die Genfer 1813 veranlaßte, bei der ersten Möglichkeit die erzwungene Vereinigung mit dem napoleonischen Kaiserreich zu lösen und Wiederanschluss an die Schweiz zu suchen, müsse mit dem Vollbesitz demokratischer Freiheit und der Gründung eines wohlgeordneten, leistungsfähigen Bundes noch weit stärker geworden sein.

Dieser Glaube scheint indes in jüngster Zeit Lügen gestraft werden zu wollen. Neben einer vom Ausland her importierten Sekte, welche die Verleugnung und Verhöhnung des Vaterlandes zum Prinzip erhoben hat, machen sich Stimmen bemerklich, die sich an die einzelnen Sprachstämme im Lande richten und ihnen zuflüstern, ihre wahren Volksgenossen seien nicht die Schweizer anderer Zunge, sondern ihre Sprachgenossen jenseits der Grenze. Vom Ausland her sind wir solche Stimmen längst gewohnt; das Neue ist, dass sie anfangen, auch im Inland ihr Echo zu finden. Da hat ein Genfer, allerdings kein Altgenfer, das Evangelium von der burgundisch-provenzalischen Nationalität aufgebracht, der die blauen Seen der Westschweiz gehören. Herr Chavannes in Lau-

sanne begrüßt uns Deutschschweizer als Landplage, und der Tessiner Großratspräsident Perucchi droht in offenem Ratssaale mit der Abtrennung seines Kantons. Und damit ja kein Stamm dem andern etwas vorzuwerfen habe, kommt nun Herr Pfarrer Blocher und beweist uns Deutschschweizern anhand der Geschichte und Poesie, dass, wir mögen wollen oder nicht, die Stimme der Natur uns von den bloßen Landsleuten im Westen zu den wahren Volksgenossen nordwärts vom Rhein hinzieht, dass wir in einem schmerzlichen Zwiespalt zwischen Volksgemeinschaft und vaterländischer Gemeinschaft leben.

Ich überlasse die Herren Chavannes, Perucchi und Genossen ihren engern Landsleuten; um mich mit Herrn Blocher zu befassen, bemerke ich zunächst, dass er Sprachgemeinschaft und Volksgemeinschaft in einer Weise identifiziert, die nicht ohne weiteres hingenommen werden darf. Bis dahin hat man wenigstens nach deutschem Sprachgebrauch zwischen Volk und Nationalität unterschieden. Im Begriff Volk liegt die Zugehörigkeit zu einem bestimmten Staate, im Begriff Nation oder Nationalität nicht. Bis dahin hat man uns Schweizern höchstens das Recht bestritten, uns eine Nation zu heissen, weil es kein schweizerisches Urvolk, keine schweizerische Sprache gebe; dass wir dagegen ein Volk seien, das ein bestimmtes Land sein eigen nennt, an diesem Land mit zäher Liebe haftet, wurde allgemein als selbstverständlich angesehen. Erst Herrn Blocher war es vorbehalten, uns dies zu bestreiten und den Begriff Volk ganz anders zu fassen. Er will bei uns die Entdeckung der Alldeutschen verbreiten, dass der Begriff des deutschen „Volkes“ von San Francisco bis in die Nähe von Petersburg reicht, dass er alles, was auf unserm Planeten deutsch spricht, mithin auch uns Deutschschweizer, umfasst. Mit dem gleichen Recht wird in Zukunft der Franzose sagen, dass nicht nur die Lothringer, sondern auch die Welschschweizer, die Belgier, Luxemburger, die Kanadier in Amerika, vielleicht auch die Katalanen in Spanien zu seinem Volke gehören. Und vollends die Engländer sind im größten Rechte, die achtzig Millionen Amerikaner zu ihrem „Volke“ zu rechnen, von den Italienern mit ihrer *Italia irredenta* nicht zu reden.

Sind wir Deutsche? lautet der Titel des Aufsatzes von Herrn Blocher. Wenn er bloß von deutscher Abstammung und deutscher

Sprache reden will, so ist die Frage unnötig, weil sie sich von selbst bejaht.

Die ganze Fragestellung erhält nur dann Sinn, wenn Herr Blocher damit sagen will: im Grunde sollten wir uns als Deutsche auch im politischen Sinne fühlen, das nationale Leben mit den Reichsdeutschen mitleben, d. h. was er allerdings nicht ausdrücklich zu sagen wagt, uns von unsren „nichtdeutschen Landsleuten“ trennen und uns an unsere „nichtschweizerischen Volksgenossen“ anschließen. Das ist die logische Folgerung aus seinen Prämissen, wenn wir anders aus dem „schmerzlichen Zwiespalt“, an dem wir nach der Entdeckung des Herrn Blocher kranken, herauskommen wollen.

Um unsere „völkische“ Zugehörigkeit zu Deutschland zu erweisen, nimmt Herr Blocher die Geschichte zu Hilfe, freilich nur soweit sie zu seiner These passt. Ich werde mir daher erlauben, hier zu seinen historischen Reminiszenzen einige nicht unwesentliche Ergänzungen hinzuzufügen.

Allerdings haben nicht nur wir Deutschschweizer, sondern selbst die Welschschweizer aller Arten, ohne Ausnahme, im Mittelalter mit den Deutschen eine Staats- und Volksgemeinschaft gebildet; aber diese Gemeinschaft hat sich längst gelöst, nicht durch unsere Schuld, nicht durch menschliche Böswilligkeit von der einen oder andern Seite, sondern durch eine lange Reihe von Ursachen und Wirkungen, die wir nicht ungeschehen machen können. Und zwar geht diese Scheidung nicht erst, wie man nach Herrn Blocher meinen sollte, auf die Pergamente des westfälischen Friedens von 1648 zurück, sondern sie hat im dreizehnten Jahrhundert begonnen und war im wesentlichen am Ende des fünfzehnten Jahrhunderts vollbracht. Unsere Trennung von Deutschland ist also bald ein halbes Jahrtausend alt, während diejenige der Nordamerikaner von England noch keine anderthalb Jahrhunderte zurückliegt, und doch wird es keinem Verständigen mehr einfallen, die Amerikaner zu den Engländern zu rechnen.

Gewiss haben die Eidgenossen bei der Stiftung ihrer ersten Bünde nicht entfernt daran gedacht, sich von Kaiser und Reich zu trennen; aber die Natur der Dinge hat ihre Freiheitsbewegung unwillkürlich in eine Trennungsbewegung vom Reiche verwandelt. Im Kampf gegen die Potenzen, die in Deutschland dominierten,

gegen das Landesfürstentum und den Adel, hat die Eidgenossenschaft ihr Dasein gewonnen, ist sie groß geworden. Mit ihren Siegen bei Sempach und Näfels, mit den gleichzeitigen Niederlagen des in den Städtebünden vereinigten deutschen Bürgertums bei Döffingen, Worms und Eschborn gingen die Wege der Schweiz und Deutschlands auseinander. In der Schweiz nahmen die untern Schichten, Bürger und Bauern, das Regiment den höhern, dem Adel und den Fürsten, aus der Hand; in Deutschland haben es diese behauptet. Nicht umsonst wurde der Tyrannenmörder Wilhelm Tell der Nationalheld der Schweizer.

Die „herrenlosen Bauern“, die „Vertilger alles Adels“, die „Untertrucker der Fürsten“, die in Oberschwaben regierten, waren den maßgebenden Kreisen in Deutschland ein Greuel. Die Existenz der Schweizer war der permanent gewordene Bauernkrieg; Pflicht aller Fürsten und Edelleute war es, der Herrschaft der „herten, selbgewaltigen Puren“ zu steuern. Und wenn diese jeden Angriff mit siegreicher Faust zurückwiesen, so wurde dadurch im Reiche das Verständnis für ihre „wilde Staatsform“, ihre „unleidliche Pöbelherrschaft“ nicht größer.

Das habsburgische Reichsoberhaupt vollends sah in den Schweizern nur schändliche Rebellen, die „sich seinem Hause abgebrochen“, ihren rechtmäßigen Fürsten erschlagen hätten, zu deren Vernichtung jedes Mittel recht und erlaubt sei. Während der halbhundertjährigen Regierung Kaiser Friedrichs III. wuchsen Generationen von Schweizern auf, die nichts anderes wussten, als dass der Kaiser der Erbfeind der Eidgenossen sei, dass er die Reichsacht wider sie geschleudert, den Bürgerkrieg unter ihnen entzündet, die Franzosen gegen sie ins Land gerufen. In der tödlichen Gefahr der Burgunderkriege erfuhren sie von Seiten des Reichsoberhauptes wieder den schnödesten Verrat und von Seiten der Reichsstände, von ihren besonderen Verbündeten im Elsaß abgesehen, keinerlei Hilfe.

War es da zu verwundern, dass die Eidgenossen, seit sie die Burgunderkriege gegen den Kaiser und ohne das Reich sieghaft durchgekämpft hatten, auch sich ihrerseits um Kaiser und Reich nicht mehr kümmerten, dass sie alle Rechte eines unabhängigen Staatswesens für sich in Anspruch nahmen, dass für sie der kaiserliche Löwe nur noch eine fremde Bestie war, vor der sie auf der

Hut sein mussten, wie vor dem französischen Leoparden. Seit bald zweihundert Jahren, seit Morgarten und Sempach hatten sie gelernt, auf eigenen Füßen zu stehen, ihre Freiheit gegen Deutsche und Welsche mit Hellebarden und Spießen zu schützen. In einer langen, glorreichen Geschichte war ihnen die „Eidgenoßschaft“ zum „Vaterland“ geworden, dessen Ruhm und Stärke sie in ihren Schlachtliedern und Chroniken feierten. Ihr Dasein hatte einen reichen Inhalt gewonnen, ein kräftiges Nationalbewusstsein, der Stolz auf ihre mit den Waffen errungene Freiheit schwelte ihre Brust; sie däuchten sich zum Ärger ihrer Nachbarn „beider Schwerter Genoss“, d. h. dem Papst und Kaiser ebenbürtig.

Je höher die Macht der Eidgenossen stieg, desto fremder waren sie im Reiche geworden, das für ihre Bundesrepublik keinen legalen Platz hatte. Sie bildeten am Ende des fünfzehnten Jahrhunderts das eigentliche Kraftzentrum im Reiche; kein deutsches Fürstentum konnte sich mit ihnen auch nur annähernd an kriegerischer Stärke messen. Und doch hatte dies Gemeinwesen, dem in der Welt die Bedeutung einer Großmacht zukam, im Reiche nicht so viel zu bedeuten wie der geringste Bischof, weil die Reichsfassung keine Stelle dafür hatte. Die fürstliche Aristokratie, die das Reich regierte, hätte zwar gerne die Kraft der Schweiz gegen Franzosen und Türken verwendet und wollte ihr in den Reichsmatrikeln die zehn- und zwanzigfache Last eines Kurfürsten aufbürden; aber dass ihr dafür auch einiger Einfluss auf die Reichsleitung, eine Möglichkeit, ihre Interessen im Reich zu wahren, gehört hätte, kam niemandem zu Sinn. So verlangten auch die großen Reformreichstage von Worms und Lindau von den Schweizern einfach das Opfer ihrer Freiheit und Selbständigkeit, ohne ihnen das geringste Äquivalent zu bieten. „Die Schweizer müssen einen Herren haben, der Stier von Uri muss ins Joch,“ jauchzten die Edelleute und Landsknechte jenseits des Rheines. Die Abneigung, die sich infolge der verschiedenartigen Entwicklung zwischen den Schweizern und ihrer deutschen Nachbarn seit langem angehäuft, machte sich im letzten Jahrzehnt des fünfzehnten Jahrhunderts in elementarer Weise Luft. Ein förmlicher Nationalhass der Elsäßer, Schwaben und Tiroler gegen die Schweiz sprach sich in unzähligen Spott- und Schmähliedern aus. Das war die Zeit, wo der Ammann Reding von Schwyz die Äußerung tat, die Knechte

der Eidgenossen müssten ein Loch haben, und da sei es am besten nach Frankreich, weil die Deutschen und Lombarden sie doch hassten.

So drängte die prinzipielle Verschiedenheit der Staats- und Gesellschaftsform, die Feindseligkeit des Kaiserhauses und der deutschen Nachbarn, die Unmöglichkeit, eine ihrer Bedeutung entsprechende Stellung im Reich einzunehmen, die Schweiz auf eine Trennung von Deutschland hin. Der Schwabenkrieg hat diese Trennung vollzogen; er hat für uns dieselbe Bedeutung, wie der nordamerikanische Unabhängigkeitskrieg für die Union. Die Schlachten bei Frastenz, an der Calven und bei Dornach haben das am Morgarten und bei Sempach begonnene Werk vollendet. Die volle Unabhängigkeit der Schweiz vom deutschen Reich datiert seit dem Basler Frieden vom 22. September 1499 und nicht erst seit 1648. Die Klausel im westfälischen Frieden hatte nur den Zweck, den posthumen Versuchen der Kammergerichtsjuristen von Speier, während des dreißigjährigen Krieges ihre Jurisdiktion wieder auf das erst nach 1499 dem Schweizerbund beigetretene Basel zu erstrecken, den Riegel zu schieben.

Seit dem Burgunder- und Schwabenkrieg ist die Schweiz stets ihre eigenen Wege gegangen. Ihre Reformation ist eine selbständige Tat gewesen, und der deutsche Reformator hat die Freundeshand, die ihm der schweizerische bot, mit den bedeutungsvollen Worten zurückgewiesen: „*Ihr habt einen andern Geist als wir.*“ Dafür hat uns die Reformation mit unsren welschen Brüdern zusammengeführt. Bern hat durch seine starke Hand die Suisse Romande zugleich für die Schweiz und den Protestantismus gewonnen und dadurch die Scheidewand zwischen dem Volkstum der Westschweiz und dem savoyisch-burgundischen aufgerichtet. Im Schirme der evangelischen Schweizerstädte behauptete Genf seine Unabhängigkeit und entfaltete Calvin sein welthistorisches Wirken; die Furcht vor den Schweizerstädten allein hinderte Philipp II. von Spanien, das oft ventilierte Kreuzzugsprojekt gegen die „Brutstätte der Ketzerei“ in Ausführung zu bringen. Bullinger und Calvin haben zu Zürich das Bekenntnis der reformierten Kirche vereinbart. Eine enge politische und religiöse Gemeinschaft zwischen dem reformierten Teil der deutschen Schweiz mit der welschen Westschweiz stellte sich her, wie auch mit den Räto-

romanen in Graubünden; füllt doch allein Bullingers Korrespondenz mit den Graubündnern drei dicke Bände.

Die Schweiz hat ihre Religionskriege selbstständig ausgefochten; umgekehrt sind der Schmalkaldener- und der dreißigjährige Krieg an ihr vorübergebraust, ohne sie, von den Bündnerwirren abgesehen, in Mitleidenschaft zu ziehen. Dagegen hat einerseits das Bundesverhältnis der meisten Kantone zu Frankreich, anderseits die Glaubensgemeinschaft der französischen Calvinisten mit den Schweizerkirchen den Hugenottenkriegen fast den Stempel schweizerischer Religionskriege aufgeprägt.

So lebte die von Deutschland getrennte Schweiz ihr eigenes Leben und wenig hätte gefehlt, so hätte sie auch ihre eigene Schriftsprache erhalten, wie Holland; zum Glück ist es nicht dazu gekommen. Dadurch, dass sie die neuhochdeutsche Schriftsprache rezipierte, hat sie mit dem Mutterland eine segensreiche Kulturgemeinschaft bewahrt. Ungehemmt flutet der reiche Strom der Geistesarbeit des großen deutschen Volkes in unsere Gaue hinein, und auch wir liefern unsere Bäche dazu. Wir sind stolz darauf, dass Schiller und Goethe auch die Unsigen sind, dass Jeremias Gotthelf und Gottfried Keller einen Platz im Herzen des deutschen Volkes erobert haben. Wir wissen die Bildungsschätze zu würdigen, die unsere Jugend sich an den deutschen Universitäten holt. Wir wissen, was unsere Bildungsanstalten, die Volksschule nicht ausgenommen, alles den gottbegnadeten Lehrern zu verdanken haben, die uns Deutschland, manche davon freilich als Flüchtlinge, in so großer Zahl geschickt hat und noch immer schickt; aber wir haben ihm auch unsererseits seit Albrecht von Haller und Leonhard Euler bis zur Gegenwart eine stattliche Reihe von großen Lehrern und Gelehrten gestellt. Trotz der politischen Trennung besteht ein geistiger Austausch, bei dem wir nicht bloß die Empfangenden sind, sondern nach unsern Kräften auch geben, bei dem wir als die Kleinen das Meiste gewinnen, der aber auch Deutschland nicht ärmer, sondern reicher macht. Es ist ein fruchtbare Verhältnis, bei dem sich beide Teile wohl befinden.

Wir lieben und verehren Deutschland als unsere geistige Nährmutter; aber Deutsche in einem Sinn, der über die Sprachgemeinschaft hinausgeht, können wir Deutschschweizer, weil wir eben Schweizer sind, nicht sein, so wenig als die Nordamerikaner Eng-

länder sind. „Das Gefühl der Zusammengehörigkeit,“ sagt Herr Blocher selber, „wird wesentlich genährt durch gemeinsame Erinnerungen, und je länger jeder Teil für sich und ohne Beteiligung des andern lebt, desto schwächer wird das Gefühl der Zusammengehörigkeit.“ Wenn nun schon der größte Deutsche des sechzehnten Jahrhunderts fand, dass wir einen andern Geist haben, wie soll das in den vierhundert Jahren, in welchen der Differenzierungsprozess unablässig fortgeschritten ist, anders geworden sein?

Zu alledem, was Deutschland im siebenzehnten, achtzehnten und neunzehnten Jahrhundert bewegt und erschüttert hat, hat sich die Schweiz als unbeteiligter, neutraler Zuschauer verhalten, und umgekehrt. Für die deutsche Einheitsbewegung haben zahlreiche Schweizer die wärmsten Sympathien empfunden, aber wohl keinem ist es zu Sinn gekommen, dass sie auch unser Land mitumfassen könne, wie etwa Schleswig-Holstein. Wir haben unsere eigene Einheitsbewegung gehabt und gerade von Seiten der deutschen Mächte sind ihr die stärksten Hindernisse in den Weg gelegt worden. Wir bewundern den gewaltigen Bau des neuen deutschen Reiches und erblicken in ihm die feste Burg des europäischen Friedens. Aber wir begehren nicht, darin zu wohnen; dazu ist uns unser wohlgezimmertes, heimeliges Schweizerhaus viel zu lieb. Und auch Deutschland braucht uns nicht; es ist ohne uns stark genug.

Bei aller Gemeinschaft auf dem Felde der Literatur und Wissenschaft empfinden wir doch jederzeit, dass wir „einen andern Geist haben“. Es ist nicht bloß der Unterschied zwischen Republik und Monarchie; die ganze Struktur des deutschen Staates, der deutschen Gesellschaft, die ganze politische und soziale Denkweise des deutschen Volkes ist eine andere als die unserige. Damit soll keinerlei Werturteil über die eine oder andere gefällt, sondern nur die Tatsache der Verschiedenheit konstatiert werden. Diese tiefgreifende Verschiedenheit und nicht der von Herrn Blocher erfundene Zwiespalt in unserer Brust ist es, was — keineswegs bloß von Seite der Schweizer, sondern ebensosehr von Seiten der Deutschen — mitunter zwischen beiden Teilen gereizte Stimmungen erzeugt. Selbst mit Badensern und Württembergern, die uns doch als alte Stammesgenossen am nächsten stehen, wurde mir ein intimer Verkehr bisweilen unmöglich, weil mich ihr Standesbewusst-

sein, ihr Franzosen-, Polen- und Judenhass peinlich berührte. Umgekehrt ist es bekannt genug, wie schwer der Deutsche bei uns heimisch wird, weil er sich auf Schritt und Tritt an unsern Einrichtungen, an unsern Umgangsformen und Anschauungen stößt.

Der „schmerzliche Zwiespalt“, der aus der angeblichen Differenz zwischen Volksgemeinschaft und vaterländischer Gemeinschaft entspringen soll, muss ein singulärer Seelenzustand des Herrn Blocher sein. Weder in mir noch bei andern Deutschschweizern habe ich je etwas von diesem Zwiespalt verspürt, noch je das Bedürfnis nach einer „tapfern Auseinandersetzung“ mit dem Verhältnis zu unsern nichtdeutschen Landsleuten und zu unsern nicht-schweizerischen „Volksgenossen“ empfunden. Diese Auseinandersetzung haben ja unsere Vorfahren bereits im fünfzehnten und sechzehnten Jahrhundert besorgt. Freilich, wer das Kunststück versuchen will, zugleich ein Deutscher und ein Schweizer zu sein, der muss in seltsame Seelenzustände geraten.

Den Missbrauch, den Herr Blocher mit unserm nationalsten Dichter, mit Gottfried Keller, treibt, hat mein Kollege Bovet gebührend zurückgewiesen. Wenn Herr Blocher von Landsleuten spricht, „die kalt abseits stehen, wenn wir mit Uli und Vreneli weinen und lachen“, was sagt er denn zu dem württembergischen Literarhistoriker, der sich zu dem Ausspruch verstiegen hat, wenn Jeremias Gotthelf ein Dichter sei, so sei die Poesie eine Schweizerkuh? Weiß er nicht, dass die schönste Ausgabe Gotthelfs in der welschen Schweiz erschienen ist? Wenn Herr Blocher das „heiligste Erbeben seiner Seele“ mit den ostelbischen Junkern à la Oldenburg, die im nationalen Leben Deutschlands keine geringe Rolle spielen, teilen will, so ist das seine Sache; ich meinerseits fühle ein solches Erbeben beim „Roulez tambours“ unserer welschen Brüder, wie bei Kellers „O mein Heimatland“. Die Ideenwelt manches deutschen Professors ist mir so fremd, wie die eines Spaniers oder Russen; aber in dem Vortrag, den Herr Bonnard im neunten Heft dieser Zeitschrift veröffentlicht hat, kann ich sozusagen jede Zeile von Herzen unterschreiben. Ich bin am Zürichsee in der Verehrung eines Genfers als unseres besten Bürgers aufgewachsen, des Generals Dufour, dessen Bild in der bescheidenen Stube meines Vaters hing. Das sind die Leute, mit denen

wir nach Herrn Blocher ein weniger inniges Verhältnis haben sollen, als mit den Deutschen des Auslandes.

Deutschland und die Deutschen in allen Ehren, ich freue mich, ein Schweizer und nur ein Schweizer zu sein. Ich kenne nur eine Art Volksgenossen, das sind meine Landsleute, gleichviel ob sie ihre Empfindungen und Gedanken auf deutsch, französisch, italienisch oder ladinisch ausdrücken. Ich frohlocke beim Anblick des Genfersees in dem Gedanken, dass die Anwohner seiner herrlichen Ufer schweizerisch denken und fühlen wie ich. In Lugano wie im Engadin fühle ich mich zu Hause, denn ich weiß, dass der Tessiner trotz Herrn Perucchi, dass der Rätoromane in Graubünden ein guter Schweizer ist. Ich freue mich mit Gottfried Keller, dass es nicht bloß einerlei Schweizer gibt, sondern deutsche, französische, italienische, rätoromanische. Ich höre gerne neben unserm rauhen, lieben Schweizerdeutsch die romanischen Idiome in unserm Land erklingen. Ich wünsche uns Glück, dass unsere zweite und dritte Landessprachen nicht Tschechisch, Kroatisch, Magyarisch, sondern Sprachen großer Kulturnationen sind, mit denen unsere andersprechenden Landsleute in einem ähnlichen Austauschverhältnis stehen, wie wir Deutschschweizer zu den Deutschen, dass wir unser Vaterland lieben können, ohne irgend eine unserer Nachbarnationen hassen zu müssen.

Mit dem Tage aber, wo unsere Sprachstämme sich in politische Parteien verwandeln würden, die ihr Losungswort von außen empfangen, wo der Rassen- und Sprachenkampf in unserm Lande anheben würde, wäre unser Schicksal besiegelt. Ich halte die miss tönigen Stimmen, die zu diesem Kampfe blasen, für Absonderlichkeiten Einzelner, die wir nicht allzutragisch zu nehmen brauchen. Aber es darf doch diesen Herren gesagt werden, dass sie fremden Gelüsten in die Hände arbeiten, dass sie, bewusst oder unbewusst, die Rolle von Totengräbern unseres Freistaats übernommen haben.

ZÜRICH

WILHELM OECHSLI

□□□

VIII.

LA SUISSE · SON ARMÉE LA SITUATION INTERNATIONALE

Dans toute étude consacrée à la Suisse, nos institutions militaires ont une place marquée au premier rang. Ne répondent-elles pas, en effet, à une des particularités les plus caractéristiques et les plus attachantes de notre pays? C'est par la force des armes que les Confédérés ont fondé, défendu et consolidé, à travers les siècles, la belle patrie dont nous goûtons aujourd'hui les bienfaits. Et l'on ne sait, en vérité, ce qu'il faut admirer davantage: l'acte héroïque par lequel ils avaient affirmé leur indépendance à la face du pouvoir qui passait alors pour être le plus puissant en Europe, ou la valeur militaire par laquelle ils ont su vaincre des ennemis dix fois plus nombreux, attacher la victoire à leurs drapeaux et faire de leur petit pays la première puissance militaire du Moyen-Age.

Qu'était cette poignée d'hommes qui ont fait plier et fuir devant eux la fleur de la chevalerie féodale, jusqu'alors réputée invincible? C'étaient des pâtres, des laboureurs, de simples artisans; mais à leur bravoure personnelle, à leur ardent patriotisme chacun d'eux unissait les vertus innées et acquises qui font le bon soldat: le goût et l'habitude des armes, le sentiment de la discipline, et cette volonté de vaincre qui sait triompher de tous les obstacles. Dans l'histoire militaire, où elles ont écrit une si belle page, les victoires des Suisses ne marquent pas seulement l'avènement de l'infanterie, désormais maîtresse des champs de bataille; elles montrent la supériorité d'institutions militaires adaptées au tempérament et aux besoins du pays qui les possède. Elles donnent à l'Europe, pour la première fois, ce type de la nation armée qui devait plus tard, et à plus d'un égard, servir de modèle aux Etats d'aujourd'hui.

Après les guerres de Bourgogne et celle de Souabe, la Confédération est au faîte de la puissance. La victoire de Novarre, remportée en 1513, marque l'apogée de la gloire militaire des Suisses et si, deux ans plus tard, ils succombent à Marignan, sous la double supériorité du nombre et de l'armement, leur défaite

est encore trop honorable pour pouvoir porter atteinte à leur prestige.

Et c'est à ce moment pourtant que nous voyons la Suisse renoncer aux guerres et aux conquêtes pour inaugurer cette politique de paix et de neutralité à laquelle notre pays est demeuré fidèle depuis lors.

Certes, pendant longtemps, cette neutralité est très incomplète encore. La Confédération, comme telle, ne fait plus la guerre et n'intervient plus dans les luttes entre ses voisins; mais les cantons, libres alors de traiter avec l'étranger, concluent avec d'autres Etats des conventions pour leur livrer des soldats, et à la période héroïque de notre histoire nationale succède le régime du service militaire des Suisses à l'étranger.

Il serait injuste de méconnaître les avantages que nous a valus ce régime et dont nous profitons encore aujourd'hui: le maintien de l'esprit militaire et des qualités de courage et d'abnégation qu'il comporte, et aussi la réputation militaire des Suisses, qui a été conservée malgré l'état de paix dans lequel notre pays a vécu pendant plusieurs siècles. Et pourtant, c'est grâce à ce régime qu'avec l'or étranger s'est introduite chez nous l'influence étrangère, qui est venue diviser les Confédérés et paralyser l'action de la Diète et qui a contribué, dans une large mesure, à la décadence et à la perte de notre pays.

Les efforts faits par la Diète pour créer, en 1668, une organisation militaire capable de protéger notre pays contre le danger que lui faisait courir l'ambition de Louis XIV, sont demeurés sans lendemain. Pendant des siècles, la vie nationale s'efface et disparaît. Les seuls faits de notre histoire sont, hélas, avec les mesures de répression écrasant les soulèvements populaires, les guerres civiles déchaînées entre les Confédérés par les passions religieuses. Et à la fin du XVIII^e siècle, l'ancienne Confédération, divisée, affaiblie et qui n'était plus que l'ombre d'elle-même, est devenue une proie facile et toute désignée pour l'invasion étrangère.

Et cependant, la lutte suprême qui est venue jeter un dernier reflet de gloire sur sa fin, a montré ce qu'aurait pu faire et ce qu'aurait pu empêcher une Suisse forte et unie! Dans les circonstances où elle s'est produite, elle tient véritablement du prodige,

cette victoire du Neuenegg, gagnée par quelques bataillons bernois sur un adversaire double en nombre et qui représentait les meilleures troupes que l'Europe connût alors! Et la journée du Grauholz, celle de Rothenturm et celle de Drachenried ont montré, elles aussi, que, dans la lamentable décadence de notre patrie, la valeur militaire des Suisses était demeurée intacte et digne de leur passé. La simple devise: „Soyez unis“, gravée sur le marbre du Grauholz résume à jamais l'enseignement que doit nous laisser cette période pendant laquelle notre pays, foulé aux pieds par les armées d'autres Etats, a connu toutes les horreurs de la guerre et de l'invasion.

Après la République Helvétique et le règne de Napoléon I, qui avait attaché notre pays au char de sa fortune, dans cette période de marasme, puis de crise qui va de 1815 à 1848, c'est le service militaire fédéral qui fut l'un des foyers les plus actifs du patriotisme renaissant et à cette époque demeure indissolublement attaché le nom vénéré du Général Dufour qui, avant d'être le glorieux vainqueur et pacificateur du Sonderbund, avait été le chef dévoué du camp de Thoune, l'auteur de l'admirable carte militaire dont nous nous enorgueillissons encore aujourd'hui, le patriote éclairé à l'influence et aux efforts duquel nous devons entre autres la décision prise par la Diète, en 1841, de donner aux troupes suisses le drapeau à la Croix blanche sur fond rouge qui devait être désormais notre unique bannière.

Il n'est pas facile de résumer brièvement les diverses étapes que nous avons franchies depuis 1848 jusqu'à nos jours. Tout en reconstituant l'unité nationale, la Constitution Fédérale de 1848 a laissé subsister le système des contingents. L'armée Suisse n'était pas homogène; elle était composée de contingents fournis par les cantons d'après une échelle déterminée par la loi et, en fait d'instruction, la Confédération n'avait que celle des armes spéciales et des carabiniers, tandis que les cantons conservaient celle de tous les bataillons de fusiliers. La guerre franco-allemande de 1870—1871 nous a fourni l'occasion de mettre à l'épreuve ce système et s'il est vrai que l'armée Suisse a su remplir dignement sa tâche, il n'est pas moins certain — et personne ne l'a dit avec plus de franchise que le chef qui la commandait alors, le Général Herzog — que l'occupation de nos frontières a mis à jour bien

des défauts et bien des lacunes. Ce qui nous manquait avant tout, c'est l'unité que l'on ne peut obtenir que par une législation et une instruction uniformes. Aussi, après l'échec de la Revision de 1872, qui voulait établir une centralisation militaire complète, partisans et adversaires de cette centralisation se sont tendu la main pour conclure le compromis consacré par la constitution de 1874 et sous le régime duquel nous vivons encore aujourd'hui.

L'armée suisse n'est plus une armée de contingents; c'est une armée entièrement nationale et homogène, embrassant tous les Suisses capables de servir et composée de corps de troupes fournis, les uns par les cantons (infanterie, dragons, batteries de campagne en majeure partie), les autres par la Confédération. La législation et l'instruction tout entières appartiennent désormais à la Confédération, qui fournit aussi le matériel de guerre. Les cantons peuvent disposer, en cas de besoin, des corps de troupes fournis par eux; ils en nomment les officiers — tandis que la nomination de tous les officiers supérieurs, ainsi que des Etats-majors des corps de troupes combinés, appartient au Conseil Fédéral — et surtout ils ont l'administration militaire proprement dite, en exécutant les lois militaires fédérales sous le contrôle de la Confédération.

Sous l'empire de l'organisation militaire de 1874, notre armée a été en voie de progrès constants et toujours plus marqués. A vrai dire, le dualisme résultant de la coexistence de l'administration fédérale et des administrations cantonales n'est pas sans produire maintes complications et c'est pourquoi on a voulu y mettre fin, en 1895, en proposant de transférer à la Confédération la plupart des compétences possédées par les cantons. La loi qui devait consacrer cette innovation n'a pas trouvé grâce devant le peuple et, en somme, il n'y a pas lieu de le regretter. Ici, comme ailleurs notre régime fédéraliste nous assure, avec quelques inconvénients, des avantages incontestables. Avec leurs autorités cantonales et communales tout organisées, les cantons apportent à la Confédération un concours extrêmement précieux; leurs autorités sont plus près du peuple que ne pourrait l'être une bureaucratie fédérale; les rapports avec les citoyens, le service de l'administration militaire sont plus faciles et certaines tâches comme celle, si importante, de la mobilisation, sont mieux pré-

parées et seront, au moment voulu, accomplies avec infiniment plus de rapidité et de succès qu'elles ne pourraient l'être sous le régime d'une administration entièrement centralisée. C'est pourquoi, abandonnant l'idée d'une centralisation administrative, l'on a, depuis lors, cherché le progrès dans une amélioration de l'armée elle-même et notamment de l'instruction à laquelle elle doit sa solidité. Depuis longtemps se manifestait l'insuffisance de nos écoles de recrues, dont la durée était trop brève et dans lesquelles, au prix d'un travail hâtif et fiévreux, on n'arrivait pas quand même à former entièrement des soldats. L'organisation militaire de 1907 est venue augmenter sensiblement la durée de ce service, qui est à la base de notre instruction militaire; les écoles de recrues sont de 65 jours pour l'infanterie, de 75 pour l'artillerie et de 90 pour la cavalerie et peuvent maintenant remplir leur but d'une façon beaucoup plus complète.

Une autre amélioration réside dans l'introduction de cours de répétition annuels. Jusqu'à présent, les cours de répétition n'avaient lieu que tous les deux ans et, d'un cours à l'autre, on avait le temps d'oublier ce qu'on avait appris précédemment de telle sorte qu'à chaque nouveau service, tout ou à peu près tout était à refaire. Aujourd'hui les cours de répétition annuels maintiennent nos troupes en état d'entraînement. L'expérience a démontré qu'elles ne perdent pas en une année ce qu'elles ont appris et chaque année, maintenant, après la mobilisation, on se met au travail comme si le service n'avait pas été interrompu. Il ne faudrait pas croire que ces modifications, dont les excellents effets se sont fait immédiatement sentir, aient imposé un surcroît de charges en proportion des progrès qu'elles nous assurent. L'augmentation des charges imposées aux citoyens a été bien plutôt compensée par une judicieuse répartition. Aujourd'hui, elles pèsent davantage sur les premières années de service, sur la période où le jeune homme, encore célibataire et ne s'étant pas le plus souvent créé une situation peut plus facilement consacrer davantage de temps au pays. Mais l'on a déchargé en proportion les classes d'âge plus avancées, celles dans lesquelles le soldat, marié et père de famille, ayant un poste ou une profession qui le fait vivre, a plus de peine à interrompre longtemps le travail de la vie civile. Actuellement le citoyen suisse fait partie de l'élite de

vingt à trente-deux ans et, après son école de recrue, il est appelé à sept cours de répétition (huit dans la cavalerie) ainsi qu'à des exercices de tir et des inspections annuelles de l'armement et de l'équipement. A trente-trois ans, il entre dans la Landwehr, où il est astreint à un cours de répétition, tout en continuant les exercices et inspections dont je viens de parler. De quarante à quarante-huit ans, il fait partie du Landsturm, dont je regrette de n'avoir pas le temps de parler et qui, en cas de guerre, nous rendra de très grands services en déchargeant l'armée de campagne d'une quantité de travaux, la rendant ainsi plus mobile pour sa tâche.

La meilleure preuve que les charges nouvelles ont été facilement acceptées, nous est fournie par l'expérience faite à l'égard des cours de répétition. Ces cours ne sont plus que de onze jours (quatorze pour l'artillerie) et l'expérience a immédiatement prouvé qu'il était beaucoup plus facile pour chacun d'abandonner ses affaires une fois par an pour moins de quinze jours que de le faire tous les deux ans pour une durée plus considérable.

Cela est si vrai qu'à Genève par exemple, dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, l'on a vu diminuer d'une manière sensible et constante le nombre des demandes d'exemption de service pour les cours de répétition.

Un autre progrès réalisé par la nouvelle organisation militaire réside dans la meilleure instruction des cadres et dans la situation nouvelle faite à nos chefs de troupes, lesquels sont appelés aujourd'hui à exercer, déjà en temps de paix, toutes les compétences qu'ils auraient en temps de guerre et à se préparer ainsi, infiniment mieux que par le passé, à la grande tâche qu'ils auraient alors à remplir.

Je ne parlerai pas de l'organisation proprement dite de l'armée. Elle est sensiblement analogue à celle que possèdent les autres Etats. Il suffira de constater qu'avec ses unités stratégiques bien armées, bien équipées, dotées de tout le matériel nécessaire et placées entièrement dans la main de leurs chefs, l'armée suisse représente une force de plus de 200,000 hommes, dont 130,000 environ d'élite et 80,000 environ de Landwehr. Aux unités stratégiques viennent s'ajouter les corps de troupes à la disposition immédiate du commandant en chef et nos fortifications du Got-

hard et de St-Maurice qui, avec leurs garnisons et leurs troupes de toutes armes, ont pour but d'assurer d'une manière complète les points stratégiques les plus importants de notre pays et de garder les derrières de l'armée pendant qu'elle tient campagne.

Nous avons, dit-on, le système de milices, et cela est très vrai. Mais il faudrait se garder de confondre notre armée avec ce que, dans plus d'un autre Etat, l'on voit sous le nom de milices. Avec son organisation complète, son entraînement, les conditions dans lesquelles elle peut être mobilisée, notre armée ne diffère des armées permanentes que par la durée du service militaire. Et si l'avenir pousse encore les autres Etats dans la voie de la réduction du service où les ont contraint de s'engager les inéluctables nécessités de l'équilibre budgétaire, il est permis de croire que la différence entre leurs armées et la nôtre diminuera en conséquence, d'autant plus que, grâce à l'école primaire, à la gymnastique, à la pratique du tir, à l'instruction militaire préparatoire, toujours plus répandues, nos jeunes gens entrent à l'école de recrues avec un degré de préparation qu'on n'atteint ailleurs qu'après plusieurs mois de service.

Et c'est ici le moment d'apprécier notre armée en regard de la tâche qu'elle est appelée à remplir, et de parler de la neutralité de notre pays. La Suisse n'est pas un pays neutralisé comme d'autres par la volonté des grandes puissances. Sa neutralité est toute volontaire ; elle est le fait spontané d'un peuple qui, lorsqu'il l'a adoptée, était au faîte de la puissance militaire et voyait s'ouvrir devant lui la voie facile des guerres et des conquêtes. Elle a été reconnue par l'Europe, parce que l'Europe a compris qu'il était de son intérêt de la reconnaître. Jusqu'au 18^e siècle la neutralité de la Suisse avait été plus ou moins respectée ; l'on s'était battu à maintes reprises au nord du Rhin et au sud des Alpes, en laissant, en somme, notre territoire hors du théâtre des hostilités ; mais ce respect était dû surtout au fait que la stratégie d'alors ne tenait pas à risquer des armées dans un pays montagneux, où les communications étaient difficiles et où l'entretien de troupes considérables était un problème à peu près insoluble.

Comme dans nombre d'autres domaines, la Révolution française a fait table rase de toutes les notions acceptées jusqu'alors ;

elle a poussé ses armées partout sans se laisser arrêter par aucun obstacle géographique ou topographique, et l'on a pu voir par expérience combien cette petite Suisse, placée comme une sorte de citadelle au milieu de l'Europe centrale, pourrait devenir dangereuse pour ses voisins, si l'un d'eux parvenait à s'emparer d'elle et à se servir d'elle comme d'une porte de sortie pour pénétrer chez les autres.

C'est pourquoi, aussitôt après la chute de Napoléon, les grandes puissances, réunies au congrès de Vienne, se sont empressées de faire savoir à la Diète helvétique qu'elles lui offraient de reconnaître et de garantir la neutralité perpétuelle de la Suisse à la seule condition que la Diète helvétique accepte cette garantie et assume les obligations de la neutralité. La Diète n'a pas eu de peine à donner une adhésion conforme aux traditions de notre politique plusieurs fois séculaire et c'est alors que les grandes puissances, rappelées à Paris, dans l'intervalle après la bataille de Waterloo, y ont signé, le 20 novembre 1815, l'acte portant reconnaissance et garantie de la neutralité perpétuelle de la Suisse et de l'inviolabilité de son territoire. Dans cet acte, les puissances signataires ont fait, sans aucune condition autre que l'adhésion dont je viens de parler, une reconnaissance formelle et authentique de la neutralité perpétuelle de la Suisse, lui garantissant l'inviolabilité de son territoire et reconnaissant authentiquement „que la neutralité inviolable de la Suisse et son indépendance de toute influence étrangère sont dans les vrais intérêts de la politique de l'Europe entière.“

Il serait aussi peu convenable que justifié de méconnaître la valeur d'un engagement international aussi solennel, engagement que nos voisins ont respecté, notamment lors de la guerre d'Italie et en 1870.

L'on aurait d'autant moins raison de le faire que, depuis lors, la situation internationale de la Suisse s'est singulièrement fortifiée par la création de ces unions internationales qui marquent une étape nouvelle dans le développement des relations pacifiques entre les peuples. Ce n'est pas ici le lieu de parler longuement de ces institutions si intéressantes qui ont établi un régime uniforme pour le service des postes, des télégraphes, des transports par chemin de fer, de la protection des œuvres de

l'art et de la pensée, ainsi que des brevets, des dessins industriels et des marques de fabrique. A elle seule déjà, l'union postale universelle, qui embrasse aujourd'hui le monde civilisé tout entier, a jeté sur le globe terrestre l'indestructible réseau de liens par lesquels elle facilite, multiplie et resserre les relations pacifiques des hommes et des nations dans tous les domaines de leur activité. Le gracieux monument érigé sur les Petits Remparts à Berne témoigne de la reconnaissance du genre humain pour cette institution, qui, en un quart du siècle, a si puissamment contribué aux progrès de la civilisation et de l'humanité. Et l'on en peut dire autant des autres unions moins vastes, mais toutes aussi utiles, qui l'ont précédée ou suivie: l'union télégraphique internationale, qui aura également son monument à Berne, l'Union qui, de Cadix jusqu'en Sibérie, assure le transport des marchandises par voie ferrée sous un régime uniforme et celle qui garantit la protection internationale du droit si légitime de l'artiste, du compositeur, de l'écrivain, de l'inventeur, sur l'œuvre de son génie, de sa pensée, de son habileté technique.

Chacune de ces Unions organisées a un bureau permanent, qui sert d'intermédiaire, de trait d'union, quelquefois même d'arbitre entre les Administrations intéressées. Lorsqu'en 1868 la conférence de Vienne fut appelée à désigner le siège du bureau international des télégraphes, plusieurs capitales étaient en présence, et si les États de l'Union ont donné au Conseil fédéral suisse la mission honorable d'organiser à Berne le nouveau bureau international, d'en nommer le personnel, d'en surveiller l'activité, c'est parce que notre pays neutre et indépendant de toute influence étrangère leur a paru offrir l'asile le plus sûr pour les institutions internationales permanentes dont elles inauguraient ainsi la création.

L'exemple donné à Vienne a porté ses fruits. Six ans plus tard, c'est Berne qui fut également désignée comme siège du Bureau international de l'Union postale Universelle. Puis vint le tour des Bureaux internationaux de la propriété industrielle et de la propriété littéraire et artistique, et enfin, en 1890, du Bureau international de l'Union pour le transport les marchandises par chemin de fer.

L'existence de ces institutions n'est pas sans exercer une influence

sur la situation internationale du pays chargé de les abriter et l'on aurait pu croire qu'une tradition aussi bien établie et aussi complètement justifiée serait suivie lorsque le Czar prit l'initiative de la première conférence de la Paix. Nous ne voulons en aucune façon regretter que la tradition ait été rompue en faveur du brave et sympathique peuple néerlandais; mais il est bien permis de croire que, parmi les Etats intéressés, plus d'un aurait préféré la Ville de Genève, qui avait déjà donné au monde l'institution de la Croix-Rouge et accordé l'hospitalité au tribunal arbitral de l'Alabama.

Notre pays a donc une situation internationale caractérisée, dont personne ne voudra contester la valeur. Mais il serait puéril et dangereux d'y voir une garantie suffisante pour que nous puissions nous croire à l'abri de tout danger. Certes, personne n'attaquera la Suisse à la légère, comme, du reste, aucune puissance ne fera plus la guerre à la légère.

Mais si jamais nos voisins étaient de nouveau engagés dans une de ces luttes suprêmes, où l'honneur, l'intégrité, l'existence même de la patrie sont en jeu, qui voudra prétendre que le parchemin d'un traité international suffira pour arrêter celui des belligerants qui croira pouvoir s'assurer la victoire en passant à travers notre pays?

Non! Plus que jamais, la garantie de notre neutralité et, partant de l'intégrité de notre patrie, est en nous-mêmes et réside en nos propres forces. Bien que nous soyons résolus — et nous l'avons montré plus d'une fois au cours des vingt-cinq dernières années — à ne pas tolérer d'atteinte à nos droits et à notre dignité, notre politique traditionnelle de loyale et cordiale volonté à l'égard de tous nos voisins nous permet d'envisager comme extrêmement invraisemblable l'éventualité d'un conflit avec l'un d'eux, conflit que, dans l'intérêt de la paix, les autres s'efforceront certainement d'aplanir par leurs bons offices.

Mais ce qui nous menace, c'est la guerre entre des Etats limitrophes de la Suisse, dont l'un ou l'autre serait tenté de jeter ses troupes sur notre territoire, ne fût-ce que pour contourner la ligne de forteresses que chacun d'eux a établie sur ses frontières.

En regard de ce danger, auquel nous aurons à faire face, pourrait-il se trouver un seul Suisse pour prétendre — pour

penser même que nous sommes trop faibles pour la tâche à remplir et qu'il serait inutile d'aller au devant d'une défaite inévitable?

Si toutes les chances étaient coalisées contre notre pays, nous marcherions quand-même, comme nos pères en 1856, et nous affronterions la lutte sans le moindre doute ni la moindre hésitation!

Un peuple qui doute de lui-même est un peuple perdu.

Si les pâtres des Waldstaetten, à Morgarten, à Sempach, si les citoyens de Genève, la nuit de l'Escalade, avaient songé un seul instant à mesurer le danger qu'ils bravaient, nous n'aurions aujourd'hui ni la Suisse, ni Genève!

Mais nulle raison ne nous engage à nous réfugier d'avance dans cet esprit de résistance sans espoir, qui serait au besoin notre suprême asile.

Non, c'est avec la confiance la plus entière et la plus justifiée que nous pouvons nous reposer sur notre armée et, appuyée sur la garde de son épée, la Suisse pacifique mais forte et résolue peut regarder l'avenir avec sérénité.

Croyez-vous que ce soit peu de chose que cette force de deux cent mille hommes mobilisée plus rapidement qu'aucune armée européenne, munie de l'armement le plus perfectionné, préparée à sa tâche par une instruction suffisante, animée du plus ardent patriotisme, et qui entendrait au-dessus d'elle, dans les plis de ses bannières, vibrer le souffle du passé glorieux dont elle saurait se montrer digne?

Mais pourquoi m'attarderais-je à une démonstration superflue?

Nous avons, en effet, un témoignage discret, tacite même, mais compétent et décisif entre tous, c'est le témoignage de nos voisins.

Aujourd'hui, les grandes puissances militaires dont les frontières nous entourent suivent avec un intérêt croissant le développement de nos institutions et les progrès de notre armée.

Nous en voyons la preuve, entre autres, dans ces délégations d'officiers capables et choisis qui viennent suivre nos manœuvres, grandes ou petites, avec l'attention de connasseurs étudiant tous les détails.

Soyez certains que cet intérêt n'existerait pas à si haut degré si l'armée suisse passait, aux yeux des autres Etats, pour une quantité négligeable, dont il serait permis de faire impunément abstraction.

Non. L'intérêt ainsi témoigné, dans les plus hautes sphères militaires des Etats voisins nous montre l'estime en laquelle on tient les forces militaires de la Suisse.

Cette estime est la meilleure et plus sûre sauvegarde de notre neutralité, de l'indépendance et de la paix de notre pays.

Aussi longtemps que, par sa valeur, l'armée suisse imposera aux puissances voisines assez de respect pour leur faire comprendre qu'elles auraient à perdre, et non à gagner, à tenter l'invasion [de notre territoire, aussi longtemps, nous pouvons non seulement envisager avec confiance pareille éventualité, mais aussi nous considérer comme préservés d'elle.

Et, s'il était dans notre pays des esprits enclins à envisager la question à un point de vue purement utilitaire, je leur dirais que, même à ce point de vue, si mesquin et si terre-à-terre, les sacrifices faits pour notre armée constituent la meilleure des opérations et le plus sûr des placements, puisqu'ils ne seraient autre chose que la prime utile et efficace que nous paierions pour être préservés de la guerre et de son cortège d'horreurs et de destructions.

Oui, l'armée suisse sera toujours, comme elle doit l'être, le rempart solide abritant l'indépendance, la paix et le travail de la Confédération.

Mais il faut, pour cela, que loin de s'endormir sur des lauriers trompeurs, elle s'efforce sans trêve de rester dans la voie du progrès; c'est à cette condition seulement qu'elle pourra tenir tête à des difficultés qu'augmentent chaque jour l'accroissement des forces militaires de nos voisins et les améliorations de toute nature qui s'accomplissent dans leurs armées.

Il faut aussi, il faut surtout que notre armée demeure à jamais l'objet de la sollicitude active et éclairée, en même temps que de la sympathie et de la confiance du pays tout entier.

La Suisse n'oubliera jamais qu'aux citoyens prêts à la défendre, elle doit de les mettre en mesure de faire face à leur tâche

et qu'aucun sacrifice ne doit être marchandé à la grande cause de la sauvegarde de notre indépendance et de notre neutralité.

Nous devons le faire d'autant plus qu'indépendamment de cette tâche, l'armée remplit chez nous, plus que partout ailleurs, un rôle dont la grandeur et l'utilité ne sauraient passer inaperçues.

La lutte pour la vie et les raffinements de la civilisation ne sont pas sans produire des effets, inévitables peut-être, mais à coup sûr pleins de danger.

L'on ne risque que trop facilement de s'accoutumer à l'égoïsme et à une certaine mollesse, à ne songer qu'à son intérêt personnel et immédiat — à supporter à contre-cœur les charges et sacrifices qu'impose la collectivité.

Malheur aux nations qui laisseraient s'implanter dans le peuple de pareils sentiments! Ils agiraient bientôt comme le poison qui mine sourdement et finit par anéantir les forces du corps le plus sain et le plus solide!

Il faut réagir à tout prix contre ce danger en s'efforçant de maintenir vivants et forts dans l'âme de tous l'esprit de civisme, le souci du devoir et les sentiments de solidarité sans lesquels aucun peuple ne peut être sûr du lendemain.

A notre époque, les exercices du corps sont plus populaires que jamais et chacun doit s'en féliciter, même au prix des exagérations que produit un „sportisme“ professionnel avide de réclame.

Mais les ressorts de l'âme et du caractère ont besoin, eux aussi, d'être entraînés et maintenus par un exercice salutaire.

Ici, l'école joue un grand rôle et de son influence sur la jeunesse dépend essentiellement la valeur des générations de demain.

Mais, au moment où ils la quittent, nos jeunes gens ne sont pas encore des hommes faits, des caractères entièrement formés; ils n'ont pas encore eu l'occasion de développer en eux, par ce que je ne crains pas d'appeler „des exercices pratiques“, la conscience de tous leurs devoirs envers la patrie à laquelle ils appartiennent.

Le service militaire qui les appelle à ce moment, doit être toujours plus envisagé comme une grande école de civisme.

Rien ne développe mieux le patriotisme que ce travail soutenu dont nos jeunes citoyens viennent faire le don au pays.

En même temps qu'ils apprennent au service l'endurance, l'empire sur eux-mêmes, ils prennent conscience de cette loi souveraine de solidarité qui est à la base de notre démocratie, et ils acquièrent aussi, par la pratique de la discipline, cette fermeté de caractère et ce sentiment du devoir qui les accompagneront dans la vie civile et qui seront leur ferme appui dans la lutte pour l'existence.

Ainsi compris, le service militaire n'est plus la corvée que l'on subit parce qu'on ne peut faire autrement.

La véritable noblesse des sacrifices qu'il réclame, lorsqu'on sait les comprendre et les accepter, lui donne un rôle éducatif de premier ordre et contribue puissamment à donner au pays, en même temps que de bons soldats, des citoyens forts, dévoués, obéissants à leur devoir, et armés pour la vie par les habitudes de travail, d'ordre et de discipline contractées au service.

Il faut que cette noblesse soit toujours mieux comprise, qu'elle se dégage, pour ainsi dire, de toute la tendance de l'instruction militaire, qu'à la fermeté avec laquelle le supérieur commande, s'allie un respect et une sympathie qui ne doit manquer aucune occasion de se manifester.

Ainsi s'élève, dans une troupe, l'esprit de cohésion, de solidarité, de confiance mutuelle, qui fait d'elle comme un seul corps inspiré par une seule âme et qui enseigne à chacun qu'à lui seul il n'est rien et qu'il ne vaut quelque chose que dans la mesure où il sait comprendre et remplir ses devoirs dans la collectivité.

Voulez-vous la preuve de l'action que peut exercer le service militaire sur le travail national d'un pays?

Voyez l'immense essor pris, depuis une vingtaine d'années, par le commerce et l'industrie de l'Allemagne et soyez certains que les habitudes de travail, d'endurance et de discipline prises au service militaire entrent pour beaucoup dans cette activité intense, soutenue, inlassable, à laquelle les Allemands doivent leurs succès.

Vous savez, d'autre part, qu'en Angleterre un mouvement d'opinion très puissant réclame l'introduction du service militaire obligatoire d'après le modèle donné par la Suisse.

Je sais, par des partisans convaincus de ce mouvement, qu'il ne s'agit pas seulement d'assurer mieux à l'avenir la défense territoriale des îles Britanniques, mais que ces patriotes voient dans

un service militaire obligatoire, à durée limitée, le moyen le plus sûr d'élever le peuple tout entier et de le mettre mieux en mesure de lutter contre la concurrence qui lui est faite dans le travail pacifique.

Chez nous, ce rôle éducatif du service militaire est plus tangible, est plus efficace que partout ailleurs.

Nos écoles de courte durée ne séparent pas l'armée du reste de la population et n'enlèvent jamais pour longtemps le soldat aux travaux et aux devoirs de la vie civile.

Le travail — bref, mais intense et soutenu — de nos cours militaires ne laisse aucune place à ces heures de désœuvrement dont trop souvent, dans les armées permanentes, on déplore la fâcheuse influence.

Dans un effort sain et joyeux, nos jeunes soldats retremperont leurs forces en même temps qu'ils resserrent les liens de bonne camaraderie qui rendent si précieux et si chers les souvenirs du service.

Voyez plutôt des bataillons rentrant dans leurs foyers après un cours de répétition.

Les premiers jours ont été durs peut-être, car c'est sans transition que le paisible citoyen est redevenu soldat et les conditions mêmes de notre défense nationale exigent que nous soyons ainsi prêts dès la première heure à affronter les épreuves d'une campagne.

Les manœuvres ont été pénibles. L'on a beaucoup marché. Les haltes ont été rares et les nuits brèves.

Et cependant, l'on est content d'avoir donné et dépensé ses forces pour le bien du pays.

L'on est heureux et fier de montrer à tous que l'armée suisse n'a pas démerité et la joie du retour au foyer se double de la satisfaction intime du devoir loyalement et fidèlement accompli!

Ne méconnaissions pas l'influence fortifiante d'une pareille école de dévouement et de patriotisme et disons, au contraire, disons bien haut et à tous, combien le peuple suisse a le droit d'être fier de son armée et de voir en elle la solide garantie de son indépendance, de sa force et de son avenir.

GENÈVE

E. BOREL

